

elle doit pour cette fin garder son caractère distinct de celui des autres races.

2.— Ils croient que la race canadienne-française possède les aptitudes pour accomplir sa mission, et que le pays où la Providence l'a placée renferme les ressources nécessaires à la formation d'une grande nation et que c'est aux Canadiens-Français d'exploiter ce pays qui est le leur.

3.— Ils croient que c'est dans le sol du pays que le patriottisme doit avoir ses racines et que le Canada français doit l'emporter dans leur amour sur tout autre région.

4.— Ils estiment que c'est le devoir de tous les Canadiens de favoriser ce qui peut accroître légitimement l'autonomie du Canada et de lutter avec énergie contre tout ce qui pourrait amener son absorption par une autre nation quelle qu'elle soit.

5.— Ils croient qu'il est du devoir des jeunes Canadiens-Français de ne point tellement s'attacher à un parti politique qu'ils soient portés à lui sacrifier l'intérêt de la religion et de la patrie.

6.— Convaincus que c'est sur le terrain social plutôt que sur le terrain politique qu'il y a espoir d'aider au groupement des forces nationales; convaincus que la vie politique ne doit être que l'efflorescence de la vie sociale; les membres de l'Association affirment leur intention de concentrer tous leurs efforts à se préparer à une action sociale mise au service des intérêts de leur patrie.

#### LA QUESTION RELIGIEUSE.

7.— Ils tiennent pour certain que la pratique intégrale du catholicisme, c'est-à-dire un catholicisme vécu par l'individu et par la société, est le remède à tous les maux et la source de tous les progrès de la société.

8.— Ils croient que le progrès de la race canadienne-française est d'une façon spéciale attachée à sa fidélité à la foi catholique qui est un de ses éléments essentiels et spécifiques.

9.— Ils professent en conséquence la soumission la plus absolue à l'autorité de l'Eglise et l'attachement le plus inviolable aux directions du Saint-Siège. Ils se placent sous la tutelle du Souverain Pontife et de NN. SS. les évêques, à qui ils reconnaissent la haute direction de leurs efforts et dont ils sollicitent le bienveillant patronage.

10.— Désireux de s'inspirer dans leurs travaux des doctri-